HEC Lausanne
Université de Lausanne
Chamberonne – Bâtiment Internef
CH-1015 Lausanne

CONFIDENTIEL

Maître d'enseignement et de recherche (MER) en Systèmes d'Information (100% full-time)

Cahier des charges

Cette description de fonction comprend les tâches et activités suivantes, conformément à la Directive 1.13 de la Direction de l'Université de Lausanne intitulée « Cahier des charges du personnel enseignant » du 1er mai 2006.

1) Enseignement (60-80%)

La charge d'enseignement structurée d'un(e) Maître d'enseignement et de recherche I ou II (MER I ou II) est en moyenne (pour un MER I) de 8 heures par semaine sur l'ensemble de l'année académique (soit 224 heures de présence « face aux étudiant-e-s » par année, correspondant à 24 crédits ECTS). Une heure d'enseignement correspond à une période de 45 minutes, et l'année académique comprend deux semestres avec 12-14 semaines d'enseignement chacun.

Pour le poste concerné, cette charge comprend notamment l'enseignement parmi la liste des cours suivants :

Enseignements potentiels	Crédits	Cursus	Langue
Informatique 1 (Modèles informatiques)	3 ECTS - 56h	Bachelor 1 HEC	FR
Informatique 2 (Eléments de programmation)	3 ECTS - 56h	Bachelor 1 HEC	FR
Introduction à la programmation	6 ECTS - 56h	Maitrise DCS	FR
HEC Business Game	6 ECTS - 56h	Bachelor 3 HEC	FR/EN
Software development Methods (DevOps incl. AI & dev project management) ou Data Modeling	6 ECTS – 56h	Master MScIS / DCS	FR/EN

Les modalités d'enseignement seront adaptées aux qualifications et au profil de la personne retenue. Les responsabilités d'enseignement comprennent les tâches habituelles des enseignant·e·s-chercheur·euse·s, notamment l'organisation et la surveillance des examens, l'encadrement et le conseil aux étudiant·e·s, la supervision de travaux pratiques ou de séances d'exercices, la supervision de travaux de mémoire de maitrise (5-10/année) ainsi que les autres activités pédagogiques liées à la fonction.

La personne nommée devra être en mesure d'enseigner dans la discipline concernée aux niveaux Bachelor et Master en français et en anglais.

2) Recherche (10-30%)

Les travaux de recherche dans les domaines du Management of Information Systems (MIS) et/ou de l'informatique / Computer Science (CS) – avec une spécialisation soit, dans le domaine des méthodologies et techniques de développement logiciel (DevOps) et en particulier aux aspects liés à l'Intelligence Artificielle (AI) et à la gestion de projet, soit dans le domaine de la modélisation de données – permettent au MER de maintenir son profil d' enseignant·e-chercheur·euse expert·e. Ils incluent également la publication de contributions dans des revues spécialisées relevant du domaine d'expertise ou des axes de recherche du département des systèmes d'information et de HEC.
La personne nommée exercera une activité de recherche et de transfert des connaissances au niveau universitaire en développant notamment certaines des activités suivantes :

Activités individuelles :

- Réalisation de travaux de recherche, possiblement en collaboration avec les autres membres du département ;
- Participation à des conférences académiques et scientifiques ;
- Publications régulières (articles dans des revues internationales de premier plan avec comité de lecture, ouvrages ou actes de conférences) ;
- Conseil et soutien aux chercheur·euse·s de HEC ou d'autres facultés de l'UNIL, pouvant conduire à des publications conjointes.

Direction et encadrement de la recherche

- Supervision des activités de ses collaborateur·trice·s et assistant·e·s ;
- Recherche, obtention et gestion de financements externes, notamment auprès du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

Organisation

- Organisation de conférences scientifiques et mise en place de collaborations de recherche aux niveaux national et international.

Expertise

- Participation à des comités éditoriaux et évaluation d'articles scientifiques pour des revues académiques spécialisées (activité de relecture par les pairs).

3) Administration, services et mandats (10-30 %)

Participation aux réunions et aux travaux des départements, instituts et organes de la Faculté